

IDEM 68, Forum de la rentrée 2003 :
ma classe échange avec d'autres classes

«*La Gerbe* *d'histoires d'enfants*»

des classes mettent en commun des textes libres

La mise en commun des textes libres se fait au sein d'un réseau de classes (du cours préparatoire cours moyen deuxième année) par l'intermédiaire d'un support «*La Gerbe d'histoires d'enfants*». Toute classe peut rejoindre ce réseau à condition de respecter les engagements rappelés ci-après :

1. *La Gerbe d'histoires d'enfants* est un recueil de "textes libres".

La classe s'engage à faire des envois de "*textes libres*", donc à l'exclusion de "*rédactions imposées*", de "*poésies imposées*", de "*compte-rendus imposés*" (que ce soit de livres, de visites ou autres...) ce qui ne veut pas dire que ces types de travaux n'ont pas leur intérêt dans la classe.

Mais *La Gerbe* vise à valoriser et à promouvoir l'expression libre.

Attention : un enfant, dans le cadre d'une production de textes libres, peut très bien avoir envie de parler d'un livre qu'il a lu et aimé ou d'une visite qu'il a faite, d'une rencontre, d'une expérience ; produits dans les conditions du texte libre, de tels écrits peuvent alors évidemment être proposés pour *La Gerbe*.

On peut faire la même remarque au sujet d'écrits à partir de "*structures*" empruntées par exemple à des textes d'auteurs : un enfant peut être stimulé par une structure créée par un auteur, s'en emparer, la faire sienne pour produire sa propre expression. Cela est très différent lorsque la même structure est imposée à l'ensemble de la classe (d'ailleurs le résultat s'en ressent grandement).

2. Les textes à publier sont choisis par la classe.

Par "*classe*" il faut entendre "*l'auteur + le groupe classe + le maître*". La classe aura signé un engagement en ce sens en début d'année (voir document ci-joint à photocopier et à adresser à Annie Delarochelambert).

3. Le texte proposé pour *La Gerbe* doit être prêt pour une communication au-delà de la salle de classe.

Cela exige que le groupe-classe ("*classe*" + "*maître*") ait apporté à l'auteur du texte **toute la coopération affective** (écoute bienveillante, critique aidante,...) **et technique** (techniques : langagière, orthographique, grammaticale...) pour que son écrit soit

- au plus près de ce qu'il veut exprimer
- et parfaitement compréhensible par un lecteur au loin.

La communication d'un écrit au-delà de la salle de classe suppose :

- la cohérence des informations contenues dans le texte
(un texte complètement imaginaire, voire loufoque, organise les informations avec autant de **rigueur** qu'un texte rapportant des faits réels)
- la cohérence des actions dans le temps (le "*temps*" des verbes)
- la correction orthographique (orthographe d'usage et/ou grammatical)
- la structuration du texte (en phrases, éventuellement en paragraphes, ...)
- s'il y a un titre, que le titre soit en cohérence avec le texte, voire lui apporte quelque chose.

4. Le texte doit porter le prénom (prénom seulement) de son auteur (ou de ses auteurs), mais également l'indication de la classe, de l'école, de la localité, du département.

5. Les histoires d'horreur, de violence, inspirées par les jeux ou les films.

De nos jours, de telles histoires paraissent inévitables dans la production des enfants, il faut en convenir. Et cela n'est peut-être pas forcément négatif. Nous estimons qu'elles peuvent (et peut-être même doivent) alors faire l'objet de discussions dans la salle de classe.

Mais nous considérons que ***La Gerbe* n'a pas à diffuser de telles productions.**

Là encore, attention : un enfant peut avoir envie, non d'ajouter de nouvelles horreurs ou de nouvelles violences, mais de s'exprimer par rapport à la violence ou aux horreurs. Son texte sera alors à considérer différemment et sa publication dans *La Gerbe* ne sera pas à exclure à priori.

6. La diffusion d'un texte hors de la salle de classe ne peut pas s'envisager si des personnes sont nominativement mises en cause (qu'il s'agisse d'un enfant, du maître ou d'une personne étrangère à la classe).

Les publications enfantines (journaux scolaires, recueils divers) sont soumises aux mêmes règlements que les publications des adultes. Il y a là matière concrète à une prise de conscience de la responsabilité de l'auteur d'écrits et des règles de civilité à respecter.

(1) Rappel :

La Gerbe d'Histoires d'enfants (textes libres)

paraît cinq ou six fois, voire sept fois, dans l'année scolaire. Elle se présente sous la forme d'une petite brochure au format A5 (21 cm de haut sur 15 cm de large).

Quand faut-il envoyer les textes à insérer dans *La Gerbe* ?

Il n'y a pas de dates limites pour l'envoi des textes.

Une nouvelle brochure de *La Gerbe* paraît dès qu'il y a des textes en nombre suffisant. En principe chaque classe fait ses envois aux dates qui lui conviennent mais pratiquement il est souhaitable de se fixer un calendrier à afficher dans la salle de classe.

Par exemple : faire un envoi toutes les six ou sept semaines (la sixième ou la septième semaine on choisit dans les textes mis au point au cours de la période de cinq ou six semaines qui précède).

Chaque classe reçoit tous les numéros de l'année même ceux dans lesquels elle n'est pas présente par un texte.

Outil de travail pour les classes engagées dans l'expression libre écrite, seules les classes participantes au réseau de mise en commun, et qui ont donc signé un engagement en ce sens, peuvent recevoir *La Gerbe* : il n'est pas possible de s'y abonner (mais nous pouvons adresser gracieusement un exemplaire récent aux classes intéressées pour leur permettre d'en faire la découverte ; la demande se fait auprès d'Annie Delarochelambert (La maison bleue, rue du Lièvre 68490 Ottmarsheim).

GERBE : nom féminin, désigne un ensemble de choses semblables réunies.

(dictionnaire Le Robert)

La plus récente livraison de
La Gerbe d'histoires d'enfants,
parue début novembre 2003,
porte le numéro 58 ;
13 classes (de 11 écoles) y sont présentes
avec des écrits de 39 enfants.